



Délibération

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180706-2018\_65BS2018-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

**2018 – 65 BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES  
GOLF, ORGANISATION DE SALONS, SITE SAINT-LOUIS,  
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 27**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLET, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 5**

Dominique ARNAUD à Jean-Philippe MACHON, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

**Absents : 3**

Bruno DRAPRON, Annie TENDRON, Fanny HERVE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christian BERTHELOT.

**Date de la convocation :** 21 juin 2018.

**Date d'affichage :** 09 JUIL. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et l'article L. 1612-11,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération n°2017-166 du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 adoptant les budgets primitifs 2018,

Vu la délibération n°2018-34 du Conseil Municipal du 11 avril 2018, approuvant les comptes administratifs 2017,

Vu la délibération n°2018-64 du Conseil Municipal du 27 juin 2018 adoptant les affectations des résultats 2017,

Vu le rapport de présentation des budgets supplémentaires 2018,



Considérant qu'il est nécessaire de procéder à  
votés au budget primitif 2018,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 14 juin 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget principal » pour l'exercice 2018.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe site Saint-Louis » pour l'exercice 2018.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe organisation de salons » pour l'exercice 2018.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe golf » pour l'exercice 2018.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe eau potable » pour l'exercice 2018.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe assainissement collectif » pour l'exercice 2018.

tels que présentés dans le document joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 25**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 7** (François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et en celui de Renée BENCHIMOL - LAURIBE)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Budget supplémentaire 2018

### Rapport de présentation

Le Budget Supplémentaire a pour vocation principale de reprendre les résultats de l'exercice antérieur et d'ajuster les crédits en dépenses et recettes, compte tenu des informations nouvelles obtenues depuis le vote du budget primitif.

Il est rappelé que le Budget Primitif 2018 et les taux de la fiscalité locale ayant été votés le 13 décembre 2017, le Compte Administratif 2017 adopté le 11 avril 2018, il est maintenant nécessaire d'acter ces décisions en les intégrant au Budget Supplémentaire, et de procéder à des ajustements budgétaires.

### BUDGET PRINCIPAL

#### Section de fonctionnement

Au Budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 3 042 390,20 €, avec la ventilation suivante :

- En dépenses

Objet	Montant
<b>Inscription du résultat d'excédent de fonctionnement en dépenses</b>	<b>2 392 476,76 €</b>
<b>Crédits nouveaux pour la réalisation des missions des services, ventilés ci-dessous :</b>	<b>836 428,26 €</b>
<i>011 – Charges à caractère général</i>	<i>669 021,15 €</i>
<i>012 – Charges de personnel</i>	<i>180 000,00 €</i>
<i>65 – Autres charges de gestion courante</i>	<i>45 050,00 €</i>
<i>66 – Charges financières</i>	<i>650,00</i>
<i>67 – Charges exceptionnelles</i>	<i>31 707,11 €</i>
<i>022 – Dépenses imprévues</i>	<i>-90 000,00 €</i>
<b>Virement à la Section d'investissement</b>	<b>-186 514,82 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 042 390,20 €</b>

Les ajustements s'effectuent ainsi :

### Au chapitre 011 – « charges à caractère général »

En dépenses, les demandes nouvelles du chapitre s'établissent à 669 021 € avec des ajustements qui consistent à compléter les crédits budgétaires de certaines lignes.

Ils se ventilent par services :

CODE SERVICE	LIBELLE SERVICE	Montant
		<b>669 021</b>
DEVE	DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL	260 440
CULT	DIRECTION CULTURE	74 000
DRH	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	61 098
COMU	COMMUNICATION	42 136
EVPN	ESPACES VERTS PAYSAGERS NATURELS	40 000
CTM	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	37 260
BFON	FONCIER BATIMENTS	28 000
AUTO	FLOTTE VEHICULES	22 960
MGX	MOYENS GENERAUX	16 450
INFO	INFORMATIQUE	15 712
PROP	PROPRETE URBAINE	12 560
VASC	VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CITOYENNE	8 880
SMU	SERVICE MOBILITÉ URBAINE	8 100
CMD	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	8 000
FINA	DIRECTION DES FINANCES	7 500
TFON	FONCIER TERRAIN	7 000
BATI	BATIMENTS	6 358
CAB	CABINET DU MAIRE	6 000
PM	POLICE MUNICIPALE	5 540
VLM	VOIRIE LOGISTIQUE MANUTENTION	5 000
SIMU	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	4 100
PLUV	PLUVIAL ET DEFENSE INCENDIE	-499
MUSE	MUSEES	-7 574

Cette enveloppe doit permettre de faire face aux besoins et réalisations à mener d'ici la fin de l'année 2018.

### Au chapitre 012 – « charges de personnel »

<b>Budget primitif 2018</b>	<b>16 200 000 €</b>
Demande au budget supplémentaire	<u>180 000 €</u>
<b>Budget primitif 2018 + BS 2018</b>	<b>16 380 000 €</b>

Cette demande participera, pour partie, à l'ajustement des mouvements de personnels.

### Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

Au titre des autres charges de gestion courante, il convient de noter l'augmentation de 66 050 € des subventions aux associations (compte 6574) :

Associations	Montant	Observations
Lyrique au cœur	4 000 €	Subvention fonctionnement

Grand chœur de l'abbaye aux dames	2 000 €	Subvention fonctionnement
Mission Locale	20 000 €	Subvention affectée projet groupement de créateurs
Horizon international	6 000 €	Subvention fonctionnement
COS	5 050 €	Solde subvention 2017
US Saintes Rugby	2 000 €	Subvention affectée formation des jeunes
US Saintes Athlétisme	2 000 €	Subvention fonctionnement
US Saintes Basket ball	1 500 €	Subvention affectée
Saintes Volley Ball	2 000 €	Subvention fonctionnement
Double impact	1 500 €	Subvention fonctionnement
Pole innovation	20 000 €	Subvention fonctionnement en lien avec la CDA

Par ailleurs, un montant de 5 000 € est affecté au 6535 (Formation des élus) et une somme de 4 000 € au 6541 en Créances en non-valeur.

Une subvention prévue pour le département (65733) concernant un projet d'exposition a également été annulée pour 30 000€.

### Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 2°424 183,87 €, comprenant l'inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour 2°392 476,76 €, ainsi que 31 707,11 € (dont 10 552,98 € de régularisation de créances à la demande de la Trésorerie, et divers remboursements d'assurances et subventions).

- **En recettes**

Objet	Montant
<b>Affectation du Résultat – excédent de fonctionnement (002)</b>	<b>2 392 476,76 €</b>
<b>Recettes nouvelles, réparties ainsi :</b>	<b>649 913,44 €</b>
70 – Produits des services	182 000 €
73 – Impôts et taxes	1 417 200 €
74 – Dotations et participations	-1 053 691 €
75 – Autres produits de gestion courante	48 640 €
77 – Produits exceptionnels	55 764,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 042 390,20 €</b>

Il convient de noter :

- Des ajustements de recettes aux produits des services (chapitre 70) qui correspondent :
  - Aux redevances d'occupation du domaine public communal pour 20 000 €,
  - A de la location pour 25 000 €,
  - A la convention entretien des véhicules CDA pour 25 000 €,
  - De la billetterie des manifestations pour 52 000 €,
  - Le nettoyage de l'écosite CDA pour 60 000 €.
- Au chapitre des Impôts et Taxes (chapitre 73), il y a une opération de régularisation d'écritures avec le chapitre des Dotations et Participations (chapitre 74) pour 1 445 000 qui est liée une imputation erronée de crédits concernant la Taxe d'Habitation.
- Au chapitre 73 (Impôts et Taxes), le montant de la Taxe des droits de mutation est ajustée pour 150 000 €, et le montant des recettes de stationnement est diminué de 200 000 € (car les recettes relatives aux amendes de police sont à imputer en section d'investissement).
- Au chapitre 74 (Dotations et Participations) dont :
  - Les dotations d'Etat sont ajustés des montants notifiés à la commune (Dotation Forfaitaire +9 909 €, DSU +45 944 €, Dotation Nationale de Péréquation +15 504 €).
  - Le FCTVA prévu cette année fait l'objet d'un complément pour 50 352 €.



- Les actions « Cœur de Ville » peuvent bénéficier de 100 000 € (dont le poste de Chargé de mission),
- Les manifestations pour 100 000 €,
- Les emplois aidés pour 60 000 €.
- La perception de revenus des immeubles s'ajuste pour 48 640 €, et correspond notamment aux loyers des bâtiments Barrot de fin d'année 2017.
- Enfin, les recettes exceptionnelles sont liées :
  - A des remboursements d'assurances suite à sinistre sur des équipements publics (pour 9 638 €),
  - Au diagnostic énergie pour 25 000 € de la Caisse des Dépôts,
  - Pour le transport d'animaux à la SPA (720 €).

**En synthèse de la section de fonctionnement**, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 3°042 390,20 € comprenant :

- L'excédent de fonctionnement reporté de 2°392 476,76 €,
- L'augmentation de dépenses de 836 428,26 € est couverte pour partie par des crédits en recettes de 649 913,44 €, et par une diminution du virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) pour le montant de la différence de 186 514,82 €.

### Section d'investissement

Au Budget supplémentaire, elle s'équilibre à 6 688 685,08 €, avec la ventilation suivante :

- En dépenses

Les dépenses d'investissement ont fait l'objet d'ajustement pour tenir compte des besoins réels des services pour l'ensemble des opérations qui seront réalisées d'ici à la fin de l'année.

Objet	Montant
<b>Inscription de la couverture du besoin d'investissement 2017 (compte 001)</b>	<b>1 343 800,35 €</b>
<b>Restes à réaliser 2017</b>	<b>2 263 624,21 €</b>
<b>Crédits nouveaux pour la réalisation des opérations</b>	<b>1 584 912,52 €</b>
<i>VOIRIE</i>	140 000 €
<i>HABITAT</i>	50 484 €
<i>ACCESSIBILITE</i>	19 003,52 €
<i>EDIFICES PROTEGES</i>	84 000 €
<i>ETUDES URBAINES</i>	-37 705 €
<i>ESPACE PUBLIC</i>	1 066 924 €
<i>INFORMATIQUE</i>	8 256 €
<i>MATERIEL ET MOBILIER</i>	-8 612 €
<i>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES</i>	-1 105 €
<i>RISQUES NATURELS</i>	80 000 €
<i>TRAVAUX BATIMENTS</i>	115 267 €
<i>VEHICULES</i>	68 400 €
<b>Crédits nouveaux hors opérations</b>	<b>1 496 348,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 688 685,08 €</b>

Cette année, la couverture du besoin en investissement (001) s'établit à 1 343 800,35 €. Par rapport à l'année dernière, le déficit d'investissement cumulé enregistre une hausse de 736 136,15 €.

Les restes à réaliser 2017 en dépenses, à inscrire au budget supplémentaire, s'élèvent à 2 263 624 €.

Les éléments majeurs relatifs aux dépenses d'investissement des opérations suivantes sont :

- Pour la Voirie, il s'agit de travaux pour les rues du Lycée agricole Georges Desclaude, de Denfert Rochereau, et De Lamothe.

- L'opération « Habitat », nouvellement créée, est alimenté par des crédits qui proviennent des « Etudes Urbaines » et de subventions privées attribuées. Il s'agit d'intégrer ces crédits dans un programme d'OPAH Renouvellement Urbain, sous forme d'AP/CP.
- Pour l'accessibilité, il s'agit de réaliser des travaux au Gallia dans le cadre de l'ADAP (changements de portes, ainsi qu'à la Maison de la Solidarité).
- Pour l'opération « Édifices Protégés », des travaux sont prévus à l'Abbaye aux Dames (avec la fermeture du clocher aux oiseaux et la réfection de la voûte).
- Pour les « Etudes Urbaines », il s'agit de crédits redirigés sur l'opération «Habitat » de renouvellement urbain.
- L'opération « Espace Public » comprend les travaux et études suivantes :

Chap	Nature	Libellé du compte	Fonctio	Libellé fonction	Service	BS
23	2315	TROTTOIRS AV KENNEDY	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	-215 000,00
21	2111	TERRAINS NUS - VALLON DES SABLES	811	EAU ET ASSAINISSEMENT	PLUV	1,00
21	2152	RENOUVELLEMENT FEUX TRICOLORES	821	EQUIPEMENTS DE VOIRIE	VOIR	2 200,00
23	2312	COMPLEMENT AMENAGEMENT GIRATOIRE SAINTRONIC	823	ESPACES VERTS URBAINS	EVPN	4 000,00
21	2152	RENOUVELLEMENT VISU FEUX TRICOLORES	821	EQUIPEMENTS DE VOIRIE	VOIR	4 800,00
23	2315	LIMITATION A 30 - RUE DE LA CLAIRIERE - CONST DOS D'ANES	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	4 800,00
23	2315	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	814	ECLAIRAGE PUBLIC	RESO	6 000,00
23	2315	LIMITATION A 30 - RUE L'ABATTOIR - COUSSINS BERLINOIS	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	6 400,00
23	2315	RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	814	ECLAIRAGE PUBLIC	RESO	10 000,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	113	POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	PLUV	12 000,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	113	POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	PLUV	12 000,00
23	2315	RUE DES PINAUDS - TRAVX SUPPL CREATION DE TROTTOIRS	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	12 000,00
21	2188	BASE DE LOISIRS LA PALU	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	13 600,00
20	2031	MO AMENAGEMENT ASCENSEUR ET PASSERELLE PIETONNE SITE ST LOUIS	820	SERVICES COMMUNS	VOIR	14 611,00
23	2315	AV JASMIN SALLE DES CAMELIAS - AMENAGT DE SECURITE ET ACCES	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	17 600,00
20	2031	ST LOUIS MAITRISE D'OEUVRE, PARCOURS TOURIST. + BELVEDERE	823	ESPACES VERTS URBAINS	EVPN	20 000,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	322	MUSEES	CULT	24 000,00
23	2315	AMENAGEMENT PAYSAGER GIRATOIRE ENCLOSE	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	32 000,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	322	MUSEES	CULT	34 400,00
23	2312	SITE ST LOUIS AMENAGEMENT PARCOURS TOURISTIQUE ET BELVEDERE	823	ESPACES VERTS URBAINS	EVPN	35 000,00
20	2031	BASE DE LOISIRS LA PALU	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	40 000,00
23	2315	RUE COTE DE BEAUTE - CREATION VOIE MIXTE PIETON VELO	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	60 000,00
23	2315	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PLACE BASSOMPIERRE	814	ECLAIRAGE PUBLIC	RESO	80 000,00
20	2031	COMMUNICATION NUMERIQUE VALLON DES ARENES	322	MUSEES	CULT	93 120,00
23	2313	TRAVAUX ASCENSEURS SITE ST LOUIS	820	SERVICES COMMUNS	VOIR	120 000,00
23	2315	EGLISE ST EUTROPE - MISE EN LUMIERE -	324	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	RESO	124 992,00
23	2315	BASE LOISIRS LA PALU	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	150 400,00
23	2315	RUE DES CAPUCINS - DESSERTE CONCESSIONNAIRE AUTO	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	152 000,00
23	2315	CHEMIN DE LA FERLANDERIE - TRAVX REQUALIFICATION	822	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	196 000,00
						1 066 924,00

- En informatique, il s'agit d'un ajout de matériel (un numériseur) qui s'inscrit dans le marché de remplacement du logiciel de gestion des médiathèques
- L'opération « Matériel et Mobilier » diminue du fait du transfert de crédits pour faire réaliser des travaux sur columbarium et des caveaux au cimetière Saint-Palais. Toutefois, des crédits, à hauteur de 6 188 €, sont inscrits pour doter la Brigade Propreté de moyens (souffleur, débroussailleuse électrique, un cuve à carburant, et des casiers pour les personnels).



- Sur l'opération « Obligations Réglementaires », il s'agit du fonctionnement pour la réalisation de travaux de prolongement du système incendie dans les locaux occupés par le Secours Populaire à la Maison de la Solidarité (-1 105 €).
- L'opération « Risques Naturels » est abondée pour les travaux de sécurisation des falaises Saint-Louis. Des recettes du « Fonds Barnier » sont possibles sur cette opération.
- Sur les « Travaux Bâtiments », les crédits inscrits en dépenses, en moins et en hausse, sont limités à 115 267 €, comme suit :

Chap.	Nature	Libellé du compte	Fonction	Libellé fonction	Service	Propositions BS
23	2313	GYMNASSE DU GRAND COUDRET - OPERATION RENOVATION CHAUFFAGE	411	SALLES DE SPORT, GYMNASSE	ENER	-80 000,00
20	2031	DIAGNOSTIC ENERGIE CAISSE DES DEPOTS	020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	ENER	-50 000,00
23	2313	MUSEE ARCHEO TRANSPORT ET STOCKAGE BLOCS	322	MUSEES	BATI	-32 928,00
23	2313	ECOLE JEAN JAURES - TRAVAUX REFECTION CLASSES 7 ET 8	212	ECOLES PRIMAIRES	BATI	-17 500,00
23	2313	ECOLE LEO LAGRANGE PRIMAIRE - REFECTION DE SALLES	212	ECOLES PRIMAIRES	BATI	-10 000,00
23	2313	COSEC Y.CHEVALIER RUGBY - REAL. CASQUETTE - REPORT BA170404	412	STADES	BATI	-5 118,00
23	2313	COSEC Y.CHEVALIER RUGBY - REALISATION CASQUETTE -	412	STADES	BATI	4 128,00
23	2313	ECOLE EMILE COMBES - REMANIEMENT DE LA TOITURE	211	ECOLES MATERNELLES	BATI	5 143,00
23	2313	CLUB TENNIS - TRAVAUX NON INSCRITS AU BP (ELECTRICITE PADLE)	411	SALLES DE SPORT, GYMNASSE	BATI	8 000,00
23	2313	STADE D'HONNEUR Y.CHEVALIER - CREATION D'UN ESPACE	412	STADES	BATI	8 000,00
23	2313	ECOLE LEMERCIER - TRAVAUX ECLAIRAGE DES SALLES 2 - 3 ET 4	212	ECOLES PRIMAIRES	BATI	12 000,00
23	2313	ECOLE JEAN JAURES RAVALEMENT FACADE -	212	ECOLES PRIMAIRES	BATI	20 000,00
23	2313	MUSEE ARCHEO TRANSPORT ET STOCKAGE BLOCS / S/TRAITANT	322	MUSEES	BATI	26 342,00
23	2313	BOURSE DU TRAVAIL - RENOVATION CHAUFFERIE - DESAMIANTAGE	025	AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	ENER	36 000,00
23	2313	GS LEO LAGRANGE - CREATION PARKING	213	CLASSES GROUPEES	BATI	40 000,00
23	2313	AUBERGE DE JEUNESSE - CHANGEMENT DES MENUISERIES	422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	BATI	43 200,00
23	2313	APMAC - REHABILITATION DU GRAND HALL	33	ACTION CULTURELLE	BATI	108 000,00
						115 267,00

- Des « Véhicules » pour le CTM, et la Brigade Propreté, sont prévus : une nacelle d'occasion, un petit tricycle électrique, un fourgon et deux fourgonnettes.
- Les dépenses « Hors opérations » concernent : des opérations qui s'équilibrent en dépenses et recettes (intégration des réseaux d'électrification SDEER, et les versements d'avances forfaitaires et leurs remboursement dans le cadre des marchés publics), ainsi que le Fonds de concours pour les travaux d'extension et de restructuration du Collège Edgar Quinet (pour 59 274 €), le financement des investissements du Budget Annexe Site Saint-Louis (pour 230 246,02 €), ainsi que l'intégration de crédits dans l'opération « Habitat » qui viennent ainsi en diminution (-12 779 €).

○ **En recettes**

Elles s'établissent comme suit :

Objet	Montant
<b>Affectation du Résultat – excédents de fonctionnement capitalisés (1068)</b>	<b>3 187 424,56 €</b>
<b>Restes à réaliser 2017</b>	<b>420 000,00 €</b>
<b>Recettes nouvelles, ventilées au chapitre :</b>	<b>3 121 857,38 €</b>
10 – Dotations, Fonds divers et réserves (dont FCTVA)	55 560,00 €
13 – Subventions d'investissement	783 808,40 €
23 – Avances versées sur commandes immo.corp	100 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières (dont prêts prestations remboursables)	1 119 606,98 €
024 – Produits de cessions d'immobilisations	1 062 882 €
<b>Virement de la section de fonctionnement (021)</b>	<b>-186 514,82 €</b>
<b>Emprunts en euros</b>	<b>145 917,96 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 688 685,08 €</b>

Les inscriptions de recettes sont en augmentation de 3 121 857,38 €. Les facteurs explicatifs majeurs sont les suivants :

- Pour l'opération « Espace public » : des recettes nouvelles liées au projet connexes au site St-Louis (102 000 €), sur le Vallon des Arènes (35 000 €), les Actions Cœur de Ville (95 000 €), et la participation de collectivités pour l'aménagement du giratoire de l'Enclouse (15 000 €).
- Pour l'opération « Édifices Protégés » : des recettes de 33 300 € pour les travaux sur l'Abbaye aux Dames (fermeture de du clocher aux oiseaux) pour 20 000 €, pour des études hydrologiques (Église Saint-Pierre) et d'archéologie pour 13 300 €.
- L'accessibilité des salles de sport et gymnase est financée à 59 000 € (dont le Gymnase du Grand Coudret).
- Des cessions d'immeubles et de terrains attendues et réalisées nombreuses dont : des lots au Centre Commercial des Boiffiers (32 500 €) et au Centre Commercial de Bellevue (9 500 €), cession de terrains à La Boissarderie (498 915 €), cession de terrains « Sur Moreau » à Nexity (83 817 €), des cessions de terrains nus (318 150 €).
- Des ajustements du FCTVA (10 560 €), de la Taxe d'Aménagement (45 000 €), et l'inscription des amendes de police (200 000 €), une opération de régularisation pour l'intégration des réseaux SDEER (1 119 606,98 €).

Par ailleurs, les restes à réaliser 2017 en recettes, à inscrire au budget supplémentaire, s'élèvent à 420 000 € (FCTVA 2017 non perçu).

**En synthèse, la section d'investissement s'équilibre à 6 828 685,08 € après avoir :**

- couvert le besoin d'investissement (déficit cumulé et restes à réaliser 2016) de 3 187 424,56 € ;
- inscrit les restes à réaliser en dépenses (2 263 624,21 €) et en recettes (420 000 €)
- diminué le virement de fonctionnement de 186 514,82 €,
- et augmenté les inscriptions budgétaires relatives à l'emprunt de 285 917,96 €, ce qui porte le recours à l'emprunt à 6 211 266 € pour cette année.

\*  
\* \*

## **BUDGET ANNEXE - SITE SAINT LOUIS**

### Information sur la particularité de ce budget annexe :

Comme, le projet peut s'apparenter à un projet d'aménagement de terrains (à l'instar des lotissements, ou des ZAC...), la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.

De fait, dans un premier temps, le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final.

Source : <http://www.lexicompta.fr/5-les-amenagements-de-terrains>

La section de fonctionnement s'équilibre à 907 197,19 € avec :

- En dépenses, des charges à caractère général pour 45 000 €, des charges financières pour 13 000 €, des charges exceptionnelles pour 549 197,19 € (qui intègre une partie de l'excédent de fonctionnement antérieur) et des écritures d'ordre de 300 000 € liées à la cession de terrains prévue (cet ajustement s'équilibre avec des recettes d'investissement, s'agissant d'un budget d'aménagement).
- En recettes, sont enregistrés l'excédent de fonctionnement reporté (607 197,19 €) et les cessions de terrains pour 300 000 €.

La section d'investissement affiche un excédent avec des recettes de 530 246,02 €, qui correspondent aux cessions de terrains (300 000 €) et à un virement du Budget Principal de 230 246,02 € qui comble le déficit antérieur d'investissement inscrit en dépenses.

\*  
\* \*

## **BUDGET ANNEXE - ORGANISATION DE SALONS**

Ce budget retrace les dépenses et les recettes liées au salon de l'habitat. L'excédent de fonctionnement reporté est de 18 455,30 €. Pour équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire d'y inscrire des dépenses équivalentes.

Le solde d'investissement reporté est également excédentaire. De la même façon, des crédits en dépenses d'investissement sont ouverts pour 32 432,66 € afin d'équilibrer la section d'investissement.

\*  
\* \*

## **BUDGET - ANNEXE GOLF**

La section de fonctionnement est ajustée pour un équilibre à 4 995,50 € :

- Pour les dépenses :
  - Des achats de fournitures de 4 000 € (en vue d'une revente aux clients),
  - Des frais de carte bancaire pour un montant de 600 €,
  - Et une écriture à inscrire suite à un vol avec effraction de la régie golf (pour 395,50 €).
- En recettes :
  - Des ventes de produits.

La section d'investissement s'équilibre à 52 098,89 €.

- Pour les dépenses, il s'agit d'ajustement :



Nature	Service	Antenne	Libellé	Montant	Observation
2135	GOLF		INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	6 431,00	1590,00 € Panneaux installé sur la rocade 470,00 € Panneaux départ N1 1227,00 € Flyovergreen Panneaux signalitiques 3144,00 € Flyovergreen Panneaux signalitiques
2188	GOLF		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 111,00	360,00 € Débroussailleuse 25000,00 € Tondeuse à green 583,00 € Bancs de parcours 4168,00 € Souffleurs, Table mécanique,...
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 542,00	
2313	GOLF		CONSTRUCTIONS	5 076,00	2639,00 € Réalisation des chemins 4947,00 € Travaux réaménagement du bassin d'arrosage 4490,00 € Chemins -7000,00 € Réalisation des chemins (Changement de lignes)
2315	GOLF		INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-41 618,00	4050,00 € Automate station d'arrosage 1832,00 € STEP pompe à javel -6000,00 € Automate station d'arrosage (Changement de ligne) -1500,00 € Débroussailleuse, souffleur (Changement de ligne) -40000,00 € Tondeuse à green (Changement de ligne)
23			IMMOBILISATIONS EN COURS	-36 542,00	

A cela, il convient d'inscrire le montant des Restes à réaliser 2017 pour 52 098,89 €

En recettes, les inscriptions concernent l'excédent d'investissement reporté de 16 492,84 €, de l'affectation du résultat de fonctionnement en réserve pour 32 063,66 €, complétées par un emprunt de 3 542,39 €.

\*  
\* \*

### **BUDGET ANNEXE - EAU POTABLE**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 091 943,96 € comme suit :

- En recettes de fonctionnement, les écritures proposées correspondent à l'enregistrement de l'excédent de fonctionnement (1 074 943,96 €) et à un remboursement d'assurances (17 000 €).
- En dépenses, les charges à caractère général sont augmentées de 6 000 € pour des travaux. Les charges exceptionnelles intègrent une réduction de pénalités appliquées à Aquasource pour 110 000 € et des dépenses exceptionnelles pour servir l'équilibre de la section (725 943,96 €).
- A cela, une provision pour risques en vue de travaux ultérieurs sur l'usine suite à une expertise judiciaire est créée (250 000 €).

La section d'investissement s'équilibre à 688 393,32 € comme suit :

- En recettes, l'excédent de fonctionnement capitalisé abonde les recettes pour un montant de 520 913,59 €. En revanche, les subventions sont revues à la baisse (-600 000 €) car il y a une incertitude sur celles de l'Agence de l'Eau pour le schéma directeur eau potable et protection Lucérat. Un emprunt est également envisagé pour 518 000 €.
- En dépenses d'investissement, des diminutions sont réalisées sur les frais d'études (-60 000 €) et des travaux (-22 000 €), Les restes à réaliser sont également inscrits pour 613 393,32 €.
- Enfin, une écriture d'ordre s'équilibre en dépenses et en recettes pour des frais d'études antérieurs.

\*  
\* \*



**BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT COLI**

La section de fonctionnement s'équilibre à 415 684,48 €. Cela correspond l'excédent reporté en recettes qui est compensé par une écriture d'équilibre en dépenses pour le même montant.

L'investissement s'équilibre à 201 309,46 € comme suit :

- Les recettes comprennent l'affectation du résultat en réserve pour 176 309,46 € (compte 1068), une réduction de la subvention de l'Agence de l'Eau sur une opération qui est reportée (-268 000 €), et un emprunt pour financer les dépenses d'investissement (293 000 €).
- Les dépenses s'ajustent par le report du déficit antérieur (10 493,46 €), pour des frais d'études réglementaires liés au renouvellement de l'arrêté préfectoral assainissement (25 000 €), et les restes à réaliser pour 165 816 €.